

ANNEXE 2 (SUITE)

DESCRIPTION DU GROUPE 2 (MATÉRIEL DE GUERRE) TELLE QUE PRÉSENTÉE DANS LE GUIDE À LA LISTE DES MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE

LMEC ARTICLES

No.

DESCRIPTION

2026 Systèmes d'armes à énergie cinétique et matériels connexes, et leurs composants spécialement conçus

NOTE: Les articles 2015, 2016, 2017, 2020, 2023 et 2026 ne furent pas exportés en 1993.